

**COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 26 FEVRIER 2026**

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT-SIX FEVRIER à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 13 FEVRIER 2026, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, Mme Noëlle GRAVAUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Bertrand DOLIGEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Marielle MERMOUD (donne pouvoir à Gaëlle BLANCHARD), Florian GIBIER (donne pouvoir à Elisabeth MOLLARD), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Mme Peggy LE BRUCHEC, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Michel BELIN

Après l'adoption du Compte Administratif 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement pour le budget Eau et Assainissement.

Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 doit en priorité couvrir le besoin de financement 2025 de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat antérieur reporté 2024	EXCEDENT	0,00
---------------------------------	----------	------

Résultat de l'exercice 2025	EXCEDENT	56 412,20
-----------------------------	----------	-----------

RESULTAT DISPONIBLE A AFFECTER	56 412,20
---------------------------------------	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat antérieur reporté 2024	DEFICIT	-785 727,91
---------------------------------	---------	-------------

Résultat de l'exercice 2025	EXCEDENT	835 567,11
-----------------------------	----------	------------

EXCEDENT DE FINANCEMENT DE CLOTURE	49 839,20
---	------------------

Compte tenu des RAR de la section d'investissement :

RAR dépenses

RAR recettes

soit un excédent sur les RAR de :

211 657,34

Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400852-20260226-DEL2026010-DE

Le besoin de financement de clôture 2025 de la section d'investissement s'élève à :

261 496,54

RESULTAT DISPONIBLE A AFFECTER	56 412,20
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE CLOTURE DE LA SECTION INVESTISSEMENT	261 496,54
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	317 908,74

En tenant compte des résultats ci-dessus, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR LE BP 2026	
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	56 412,20
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Excédent - recettes)	49 839,20

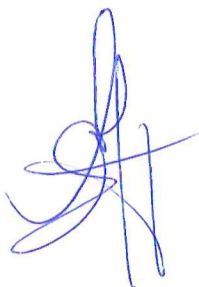
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour :11	Contre :	Abstention :
----------	----------	--------------

- **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2025 du budget Eau et Assainissement sur le BP 2026 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 SUR LE BP 2026	
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	56 412,20
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (Excédent - recettes)	49 839,20

En Mairie, le 26 février 2026
Le secrétaire de séance,



En Mairie, le 26 février 2026
Le Maire,
François BARBIER



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le